

INFLUENCE DE LA CULTURE ET DU TRAFIC DE DROGUE SUR LE DEVELOPPEMENT AU MAROC

Mémoire de géopolitique

du Chef d'escadrons Jean-Claude LAUZIN

dans le cadre de l'étude dirigée

“Géopolitique du Maghreb”

Directrice de mémoire : Professeur **Nicole GRIMAUD**
Docteur d'Etat en Sciences Politiques

Avril 2003

INFLUENCE DE LA CULTURE ET DU TRAFIC DE DROGUE SUR LE DEVELOPPEMENT AU MAROC

Sommaire

Partie I : Etat des lieux du phénomène de la drogue au Maroc

Fondements

Un ancrage économique et social profond

Les implications politiques

Partie II : Enjeux de l'économie de la drogue et incidences géopolitiques

Des enjeux concurrents

Conséquences des réseaux illicites : un modèle de développement et des
implications géopolitiques

Partie III : Vers des solutions internationales

Une volonté politique croissante du Maroc

Une pression internationale insistante

L'action de l'Europe

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
1. ETAT DES LIEUX DU PHENOMENE DE LA DROGUE AU MAROC	6
1.1. FONDEMENTS.....	6
1.1.1. <i>Des origines historiques anciennes</i>	6
1.1.2. <i>Une législation récente</i>	7
1.1.3. <i>Une tradition de contrebande</i>	8
1.2. UN ANCRAGE ECONOMIQUE ET SOCIAL PROFOND	9
1.2.1. <i>Poids de l'économie informelle au Maroc</i>	9
1.2.2. <i>Aspects généraux de la culture du cannabis dans le Rif</i>	10
1.2.2.1. Cultures et productions.....	10
1.2.2.2. Organisation	11
1.2.2.3. Conséquences humaines	12
1.2.3. <i>Une source de revenus substantiels</i>	13
1.2.3.1. Des rendements supérieurs à l'agriculture traditionnelle.....	14
1.2.3.2. Des ramifications économiques nombreuses	14
1.2.3.3. Un trafic international très rémunérateur	15
1.3. LES IMPLICATIONS POLITIQUES.....	16
1.3.1. <i>Le pouvoir consentant</i>	16
1.3.2. <i>Implication à tous les niveaux du monde politique</i>	17
1.3.3. <i>Une volonté apparente d'assainissement</i>	18
2. ENJEUX DE L'ECONOMIE DE LA DROGUE ET INCIDENCES GEOPOLITIQUES	19
2.1. DES ENJEUX CONCURRENTS.....	19
2.1.1. <i>Les enjeux de l'ouverture et du développement</i>	19
2.1.1.1. La stabilité économique.....	19
2.1.1.2. Contrôle politique.....	20
2.1.1.3. Une reconnaissance internationale	21
2.1.2. <i>Les enjeux liés à la drogue</i>	21
2.1.2.1. Une activité économique et un tissu social établis	22
2.1.2.2. Le contrôle du pouvoir	22
2.1.2.3. Un moyen d'insertion internationale	23
2.2. CONSEQUENCES DES RESEAUX ILLICITES : UN MODELE DE DEVELOPPEMENT ET DES IMPLICATIONS GEOPOLITIQUES	24
2.2.1. <i>L'insertion internationale par la dissidence</i>	24
2.2.2. <i>implications géopolitiques</i>	25
2.2.2.1. Au niveau de la région.....	25
2.2.2.2. Au-delà de la Méditerranée	26

3. VERS DES SOLUTIONS INTERNATIONALES.....	27
3.1. LA VOLONTE POLITIQUE CROISSANTE DU MAROC	27
3.1.1. <i>Des besoins d'investissements extérieurs</i>	27
3.1.2. <i>La perspective européenne</i>	28
3.2. UNE PRESSION INTERNATIONALE INSISTANTE.....	29
3.2.1. <i>Pression des acteurs institutionnels internationaux</i>	29
3.2.2. <i>La pression européenne</i>	30
3.3. L'ACTION DE L'EUROPE.....	30
3.3.1. <i>Le cadre de l'action</i>	30
3.3.2. <i>Complexité des solutions alternatives</i>	31
3.3.3. <i>Le projet européen d'« Introduction et de développement des cultures alternatives dans le Rif marocain »</i>	32
CONCLUSION.....	34
BIBLIOGRAPHIE	36
ANNEXE 1	37
ANNEXE 2	38

INTRODUCTION

En signant l'Accord de libre-échange avec l'Union européenne en 1995, le Maroc s'est engagé dans l'ouverture de son économie et de sa société à l'influence et à la concurrence européenne. Ce choix, un peu contraint et forcé par la globalisation des échanges dans l'espace euro-méditerranéen et le caractère primordial des relations avec l'Europe, ne s'est pas accompagné de changements fondamentaux dans les structures socio-économiques marocaines. Malgré des résultats plutôt bons, le Maroc reste, pour les instances internationales et européennes en particulier, un partenaire secondaire en raison de la persistance de structures lourdes et du développement dans les faits de l'ensemble des activités illicites qui constituent une économie parallèle.

Parmi celles-ci, les activités liées à la drogue sont en pleine expansion en dépit des engagements internationaux du pays et de l'affichage par le pouvoir d'une volonté de faire la « guerre à la drogue ». Ces activités constituant la première source de revenu du pays (environ 10 milliards de dollars en 1999, un tiers du PIB), il est permis de se demander si l'Etat désire vraiment s'en séparer, s'il le peut et dans quelles conditions. En effet, s'il est souhaitable d'un point de vue moral, celui de la communauté internationale, de lutter contre les activités illicites qui perturbent le jeu économique et font peser une menace sur la stabilité géopolitique de la région euro-méditerranéenne en soutenant l'activité des organisations criminelles, l'enjeu est bien différent pour le pouvoir marocain, héritier d'une situation économique et de pratiques culturelles propres, soucieux de préserver son autorité en interne et de se présenter à l'extérieur comme un acteur fréquentable.

Afin de mieux comprendre quelle est l'influence de la culture et du trafic de drogue sur le développement du Maroc, il sera intéressant tout d'abord de faire un état des lieux du phénomène narcotique dans ce pays ; nous décrirons ensuite les enjeux de l'économie de la drogue au Maroc et les incidences géopolitiques, puis nous verrons qu'en raison de la complexité du problème, sa résolution nécessite une coopération internationale persistante.

1. ETAT DES LIEUX DU PHENOMENE DE LA DROGUE AU MAROC

1.1. FONDEMENTS

1.1.1. Des origines historiques anciennes

Selon les historiens la culture du cannabis (appelé localement kif) a été introduite au Maroc à partir du VII^e siècle avec l'arrivée des Arabes dans la région. Au XVI^e siècle, il existait déjà des cultures centenaires dans la région de Ketama dans le Rif central.

Jusqu'au XX^e siècle, la production de cannabis reçoit l'aval de l'autorité politique. En 1906, la conférence d'Algésiras confère le monopole du tabac et du kif à une compagnie multinationale de capital français, la Régie marocaine des kifs et tabacs. Celle-ci contrôle les achats et les ventes de chanvre à kif au Maroc. Son siège est la ville de Tanger qui bénéficie à partir de 1920 d'un statut international, séparée des zones françaises et espagnoles établies en 1912.

Entre 1921 et 1926, Le Rif, sous le contrôle d'Abd El Krim, voit sa production de kif diminuer sous l'effet combiné des actions armées et du refus du chef berbère de considérer la consommation de kif comme conforme aux préceptes du Coran¹. En 1926, afin de satisfaire les tribus berbères nouvellement soumises, l'administration française légalise la culture du cannabis dans le Nord du pays, sous contrôle de la Régie marocaine des kifs et tabacs, et perçoit en échange des taxes qui alimentent les caisses de l'Etat français.

Dans les années 1950, le kif est cultivé ouvertement dans le Haouz(plaine de la région de Marrakech) et le Gharb(plaine de la région de Kénitra).

Entre 1958 et 1984, le Rif connaît trois soulèvements. Les répressions vigoureuses dont ils font l'objet participent à la marginalisation économique de la région. Cette situation est favorable au développement d'une économie illicite et au recours accru à la culture du cannabis.

« Dans les années 80, le développement fulgurant de la production de cannabis »²provoque le développement du narco-tourisme et celui d'une délinquance liée à l'afflux d'étranger dans la région. Cette situation accroît peu à peu l'isolement de la région qui conserve longtemps une réputation de zone dangereuse.

¹ Alain Labrousse, « Rapport sur la situation du cannabis dans le Rif marocain » 2001, p 6-7

1.1.2. Une législation récente

La production et la consommation de drogue au Maroc sont encadrées par des outils nationaux et des conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Législation nationale

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la production et la consommation de drogue ne font l'objet d'aucune législation particulière. Vers 1890, le sultan Hassan I^{er} (1873-1894) confirme l'autorisation de cultiver le kif dans cinq hameaux des tribus des ketama et des beni-Khaled.

C'est au cours du XX^e siècle que la production de cannabis tend à être légiférée par l'autorité politique, sous forme de décrets-lois royaux (dahirs).

Le dahir du 12 novembre 1932 interdit la culture du cannabis dans la zone sous protectorat français conformément aux engagements internationaux de la France en matière de stupéfiants.

Le dahir du 20 Chaâbane 1373(24 avril 1954), promulgué par Mohamed V confirme l'interdiction de 1932 et l'étend à la zone sous tutelle espagnole, avec une tolérance toutefois pour la zone des cinq hameaux de Ketama et Beni-Khaled.

Enfin en 1960, ce dahir est étendu à l'ensemble du pays, sans que cette décision soit suivie d'effet sur le Rif, qui voit au contraire augmenter sa réputation d'«eldorado du kif».

Législation internationale

Si les outils nationaux encadrant la production du cannabis témoignent d'une certaine tolérance, sur le plan international le Maroc a ratifié trois conventions internationales théoriquement plus contraignantes . Il s'agit de la convention unique sur les stupéfiants de 1961 (New York), de la convention sur les substances psychotropes de 1971(Vienne) et de la convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Par ailleurs, comme tout pays membre des Nations Unies le Maroc est incité à appliquer cette législation par l'ONU dans le cadre de son engagement à respecter un certain nombre de conventions et d'objectifs propres à la prospérité de la communauté internationale.

² Alain Labrousse, op.cit., p 7

1.1.3. Une tradition de contrebande

Dans son rapport publié en 2001, Alain Labrousse, ex-directeur de l'Observatoire Géopolitique des Drogues (OGD), citant un rapport de cet organisme, souligne que le rôle joué par la région du Rif dans le développement de la drogue au Maroc est lié à sa tradition de contrebande : « *La contrebande à partir des enclaves espagnoles du littoral méditerranéen marocain est une réalité au moins séculaire, qui a pris forme à mesure que le Maroc s'ouvrait, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, au commerce européen et que les vieux presidios³ espagnols se métamorphosaient de garnisons pénitenciers en entrepôts commerciaux. À l'aube de ce siècle, Ceuta, Melilla et les îlots étaient déjà au cœur d'un trafic intense d'armes et de munitions de guerre, qui contribua fortement à ce qui fut appelé l'anarchie marocaine qui offrit le prétexte pour transformer le Maroc en protectorat* »⁴. « *Aujourd'hui les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sont le point d'entrée d'un gigantesque flux de contrebande atteignant les villes les plus éloignées du pays qui, s'il donne du travail à des dizaines de milliers de personnes, constitue une concurrence déloyale avec ce que pourrait produire la région* »⁵ : « *Il est impossible de développer dans le Rif un tissu industriel d'une solidité minimum tant que se maintient cette activité tolérée par l'administration marocaine* »⁶. « *Selon le gouvernement marocain, la contrebande représente un chiffre d'affaire annuel de 3 000 millions de dollars et les pertes pour l'économie nationale environ 1 350 millions de dollars* »⁷.

Le phénomène de la drogue au Maroc résulte donc de données historiques et culturelles identifiées. Au-delà de ces fondements « naturels », ce phénomène est fortement ancré dans la société marocaine pour des raisons d'ordre économique et social.

³comptoirs

⁴ OGD, « Rapport d'enquête sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de la production et du trafic de drogues au Maroc ». A la demande de l'Unité Drogues du Secrétariat Général de la Commission des communautés européennes. Paris/Bruxelles, mars 1994, p4

⁵ Alain Labrousse, op.cit.. p7

⁶Pascual Moreno, « estudio del cultivo de cannabis en el Rif marroquí : sus consecuencias socioeconomicas para la region ». Universidad politécnica de Valencia, Escuela Técnica Superior de Ingenieros Agrónomos, Dpto. De Economía y Ciencias Sociales, décembre 1997, p 132

⁷ Pascual Moreno, idem, p 133

1.2. UN ANCRAGE ECONOMIQUE ET SOCIAL PROFOND

Les contraintes qu'a connues le Maroc en matière de développement économique depuis l'indépendance en 1956 ont participé au maintien d'activités liées à la drogue. Celles-ci se sont développées sur le terreau de la contrebande et de l'économie informelle, à partir de la région traditionnelle de production de cannabis, et en raison des enjeux financiers importants qu'elles représentent.

1.2.1. Poids de l'économie informelle au Maroc

Les activités économiques illicites du Maroc étaient considérées, il y a encore quelques années comme marginales et résultant d'une production trop élevées ou encore comme l'héritage direct de la période coloniale. Cette analyse ne tient plus aujourd'hui où « l'observation, d'une part, les discours et les stratégies du pouvoir marocain, de l'autre, montrent[...]qu'elles doivent être analysées comme faisant partie du système économique, au cœur même du fonctionnement économique et politique du Maroc »⁸. Cette économie informelle est présente sous la forme de la contrebande, des activités narcotiques ainsi que d'autres activités telles que la contrefaçon, le trafic d'émigrants, les réseaux de prostitution ou de voitures volées.

La contrebande est une activité fondamentale pour l'économie du pays. Son chiffre d'affaire estimé officiellement à 2,4 à 3 Milliards de FF en 1982, a atteint 10 Milliards en 1993, malgré la baisse des droits de douane et la libéralisation du commerce extérieur. Selon Béatrice Hibou la contrebande faisait vivre en 1996, environ 600 000 personnes soit 8% de la population, et représentait 20 à 45% du PIB, contre 23% pour les importations officielles.

Le trafic de drogue est devenu la principale source de revenus du Maroc qui est, depuis le début des années 90, le premier exportateur mondial de haschich et fournit au moins 80% de la consommation européenne.

Les contrefaçons concernent toutes les grandes marques principalement dans le secteur du cuir et de l'habillement. Les trafics d'humains concernent la main d'œuvre illégale vers l'Europe ou la prostitution à destination locale ou des pays du Golfe. Le trafic

⁸ Béatrice Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc, dissidence économique et contrôle politique », Les Etudes du CERI N°15-avril 1996, p 29.

d'automobile lui-même lié aux précédents s'étend des pièces détachées au transport de marchandises en passant bien entendu par les voitures de luxe.

1.2.2. Aspects généraux de la culture du cannabis dans le Rif

1.2.2.1. Cultures et productions

Le Rif est une région montagneuse du nord du Maroc dont la moitié de la superficie est au-dessus de 500 mètres. Elle s'étend sur environ 20 000 km² dans les provinces de Tétouan, Chefchaouen, Al Hoceima et Nador (carte en annexe). La zone de production traditionnelle est d'abord la province d'Al Hoceima dans le Rif central. Elle reste la première région productrice, dont pratiquement 14 des 16 communes cultivent aujourd'hui le cannabis, qui occupe de 25 % à 100 % de la superficie de chaque propriété. À ces deux provinces traditionnelles s'ajoutent les zones de développement récent des cultures : les provinces de Tétouan au nord, de Larache à l'ouest et de Sidi-Kacem au sud.⁹

cultures

On trouve dans le Rif deux modes de culture du cannabis qui se différencient en fonction de l'irrigation dont bénéficient les terres cultivées. La qualité des terres et l'irrigation de celles-ci ont un effet tellement sensible sur le volume des productions qu'une variation du volume des pluies d'une année sur l'autre peut avoir des conséquences importantes : En 2001, le Rif a connu une troisième année consécutive de sécheresse qui a réduit la production à 30 à 50% de celle de 1998, année de pluviométrie normale. Pour ces raisons, la tendance est de cultiver des périmètres irrigués non sujet aux fluctuations et où la productivité est beaucoup plus élevée. Un autre facteur qui joue sur la physionomie des cultures est celui de l'intérêt que le pouvoir en place semble porter au cannabis. A titre d'exemple depuis l'avènement de Mohamed VI, la diminution de la pression politique visant à freiner les plantations a eu pour conséquence directe l'extension des cultures jusqu'au bord des routes et au centre des villes dans la région traditionnelle de production. Mais surtout depuis 1999, les cultures illicites ont atteint les communes de Mokrisset et de Zoumi, où des paysans de Bab Berred et de Ketama louent de bonnes terres dans le seul but de cultiver du cannabis¹⁰

⁹ Alain Labrousse, op.cit., p 8

¹⁰ Alain Labrousse, op.cit., p 8 à 11

Superficies et productions

La discrétion des autorités rend difficile l'évaluation des superficies cultivées. Celle-ci varie selon les sources et les années, en raison d'un accroissement sensible des cultures liées aux phénomènes précédemment décrits. S'appuyant sur des données partielles du ministère de l'Agriculture, l'OGD a évalué la surface cultivée entre 65 et 74000 hectares(ha) en 1993¹¹. En 1995, Pascual Moreno¹² l'évalue à 79846ha. En 2000, les statistiques du ministère de l'Agriculture¹³ font apparaître sous l'appellation « cultures industrielles » une surface cultivée de 78140ha auxquels viennent s'ajouter environ 20000ha de surfaces récemment cultivées à Tétouan et Taounate, soit un total de 90000ha.¹⁴ Pour 2001, Alain Labrousse l'évalue entre 100000 et 120000ha à partir de données officieuses de la Direction provinciale de l'Agriculture.

En ce qui concerne la production de haschisch, il est encore plus difficile d'avoir une idée précise. Les seuls chiffres disponibles en dehors de ceux des saisies douanières annuelles (700t) sont les évaluations de l'OGD. La dernière, en 1996, était de 1000 à 1500 tonnes, hors consommation nationale (40%), pour une superficie de 65 à 74000ha, ce qui équivaldrait selon Alain Labrousse à une production de 1600 à 3000 tonnes pour une surface cultivée de 100 à 120000ha.

1.2.2.2. Organisation

Entre la plantation de cannabis et la consommation de celui-ci ont lieu un certain nombre d'étapes auxquelles prennent part de nombreux intervenants.¹⁵

Tout d'abord la production du cannabis lui-même est réalisée principalement par des *agriculteurs* locaux. Elle a lieu sur des terres agricoles de diverses qualités qui donnent lieu à des produits eux-mêmes variables en qualité et donc en prix. Ces agriculteurs récoltent sèchent et stockent le cannabis brut avant de le vendre aux *intermédiaires*. Peu de paysans

¹¹ OGD, op.cit. p 11

¹² Pascual Moreno, cité par Alain Labrousse, p 12

¹³ Guy-Jean Abel « Introduction et développement des cultures alternatives dans le Rif Marocain. » Projet D-MC/93/21. Commission européenne. Direction générale 1/Unité Relations économiques extérieures. Unité 1/3 Lutte contre la Drogue, p 10

¹⁴ Alain Labrousse, op.cit. p 12

¹⁵ Selon l'OGD citant une étude universitaire datant de 1991, au moins 25% des actifs de la région de Chefchaouen prennent part à ce trafic.

s'occupent de réaliser la transformation du kif en haschisch commercialisable. Il y a plusieurs raisons à cela .

La première est que la loi autorise la production mais non la transformation.

La seconde est qu'en raison des infrastructures nécessaires à cette transformation et de l'augmentation du rapport qui en découle, les petits trafiquants se réservent cette étape. La production constitue donc l'essentiel des revenus des paysans du Rif, qui restent faibles par rapport au revenu total lié au trafic.

La transformation comprend plusieurs phases en fonction de la qualité requise et du type de produit recherché. Une première étape aboutit à la chira qui est une poudre dont la qualité varie en fonction de son tamisage. Selon la Direction provinciale de l'Agriculture du Rif, 40% des paysans réalisent eux-mêmes cette première opération. L'étape du « pressage » consiste à préparer des briques de haschisch commercialisable. Il faut 100kg de kif pour obtenir 1kg de haschisch et le procédé nécessite des installations telles que les paysans qui la réalisent eux-mêmes sont très rares. Ainsi, pour l'essentiel cette opération est réalisée par les petits trafiquants au sein d'installations à l'abri des montagnes du Rif, dont les paysans eux-mêmes ne connaissent pas la situation.¹⁶ⁱ Les briques de résine ainsi produites sont ensuite stockées par des *grossistes* puis distribuées à des *transporteurs* dont le rôle est d'acheminer la marchandise à chaque étape de la commercialisation et « d'acheter la route »¹⁷. Les *détaillants* sont des petits trafiquants qui sont chargés d'approvisionner le marché intérieur.

Enfin, les notables de ce trafic sont les *commanditaires* chargés de gérer, financer et contrôler la commercialisation du haschisch, et les *protecteurs*, que l'on trouve à tous les niveaux de l'administration locale ou nationale.¹⁸

1.2.2.3. Conséquences humaines

Les conséquences de la production de cannabis sur la géographie humaine de la région sont principalement de deux types :

¹⁶ Alain Labrousse, op.cit.. « Chaque paysan conduit des ânes chargés de la production vendue aux trafiquants jusqu'à un lieu de rendez-vous fixé à l'avance. De là, les ânes (suivant probablement des congénères dressés à cet effet) se rendent seuls jusqu'aux laboratoires. »

¹⁷ L'opération consiste à acheter la complicité d'un certain nombre d'autorités pour que la marchandise puisse circuler sans obstacle, au Maroc ou jusqu'à sa destination finale en Europe

¹⁸ OGD, « Etat des drogues, drogues des Etats », p36-37

Tout d'abord, elle a donné lieu à un mouvement de retour vers les zones rurales du Rif, de gens qui avaient émigré dans les années 1960-1970 vers les villes de Tanger et de Tétouan. Ces retours sont difficilement chiffrables mais ils ont fait accroître la densité de façon notable : à titre d'exemple, dans la province d'Al Hoceima et de Chefchaouen la densité est passée de 71 à 165 hab/km² en 28 ans, et dans certaines zones rurales elle atteint 200 à 300 hab/km². Avec un taux de renouvellement de la population de 3,6%, cette population devrait doubler d'ici 15 à 20 ans. Cette activité donne également lieu à des migrations saisonnières, liées aux récoltes, soit d'ouvrier dont un grand nombre provient d'Algérie ou de narco-touristes venus du Maroc ou de l'étranger.

La production de cannabis a également des conséquences d'ordre social. En effet, la culture du cannabis a favorisé le déséquilibre de l'économie familiale. Le produit parfois important des récoltes incite à des dépenses plutôt somptuaires qui favorisent l'endettement et procurent un sentiment de vie facile. En découlent un certain individualisme et un intérêt moindre des familles paysannes pour éduquer les enfants. L'analphabétisme atteint des taux records dans le Rif (75% des hommes, 95% des femmes) et le taux de scolarisation était inférieur à 50% en 2001. Autre aspect, le cannabis accroît les conflits à l'intérieur de la famille : il arrive que les jeunes volent l'argent de leurs parents. L'usage des boissons alcoolisées s'étend. L'économie du cannabis approfondit également les conflits entre familles et contribue à multiplier les litiges fonciers. La culture illicite étant souvent confiée à des ouvriers saisonniers et les jeunes se consacrant à la commercialisation du haschisch, ces derniers perdent le savoir-faire agricole traditionnel.

1.2.3. Une source de revenus substantiels

Le développement de la culture du cannabis résulte de la combinaison de l'augmentation de la demande, en Europe notamment, et du très haut niveau de revenus qu'il procure. En raison de son caractère illicite il génère en effet pour les différents acteurs de ce trafic des revenus de beaucoup supérieurs à ceux qu'autorise l'économie locale. Par ailleurs, pour la même raison essentielle, il contribue au développement d'autres activités criminelles, et d'une classe de « barons » qui les contrôle.

1.2.3.1.Des rendements supérieurs à l'agriculture traditionnelle

Les revenus que les paysans tirent de la culture du cannabis sont sans commune mesure avec ceux que permet de générer l'agriculture vivrière. L'estimation des revenus à l'hectare est difficile, et varie selon les sources entre 12450F et 210 000F¹⁹. L'étude très complète qu'en a fait Jean-Guy Abel dans le cadre d'un projet de développement alternatif²⁰, montre que, selon qu'il s'agisse de cultures irriguées ou non, la culture du cannabis est de 12 à 46 fois plus rentable pour un paysan que la culture de céréales²¹, de 2 à 8 fois plus rentable que celle du figuier ou de 4 à 17 fois plus rentable que la vigne. Ces chiffres ne tiennent compte que de la vente de la production. En effet 60% des paysans ne transforment pas le kif en haschisch pour des raisons que nous avons déjà évoquées, bien que celle-ci permette d'augmenter le revenu de 60% pour une quantité produite identique. Certains paysans accroissent encore leur revenu en conservant leur kif pour le vendre plus cher à contre-saison. Cependant, la vente du cannabis par les paysans ne leur rapporte que 13% du revenu total estimé pour l'ensemble du trafic.²²

1.2.3.2.Des ramifications économiques nombreuses

L'importance des revenus liés au trafic du cannabis profite en deuxième lieu à deux types principaux d'acteurs locaux décrits précédemment de deux ordres. Les protecteurs profitent généralement de positions clés à tous les niveaux de l'administration pour se poser en intermédiaire, bénéficier ainsi d'une partie des revenus et renforcer leur pouvoir(cf infra). Les commanditaires utilisent une position professionnelle privilégiée pour développer avec l'argent de la drogue des circuits de blanchiment fondés sur l'exploitation d'activités licites telles que le bâtiment, les projets immobiliers ou les activités portuaires. Par exemple, des entreprises de bâtiment se développent sur des programmes de construction au profit d'activités touristiques dans la région de Tanger, générant un nombre d'emploi considérable. Ces entreprises donnent ainsi naissance à une activité économique importante dont la région devient peu à peu dépendante et dont l'enjeu est la survie économique d'un bassin de population de plusieurs milliers de personnes. Le cas du commerce d'engrais montre également d'une autre manière l'influence que peuvent avoir ces commanditaires sur l'économie locale; appartenant à des trafiquants notoires les

¹⁹ entre 1900 et 32 000 euros

²⁰ Jean-Guy Abel, op.cit..

²¹ Alain Labrousse, op.cit., p15

²² Pascual Moreno cité par Alain Labrousse, op. cit. p 16

sociétés qui commercialisent les engrais fournissent d'une part les agriculteurs cultivant le kif, ce qui leur permet de contrôler indirectement la production, mais aussi ceux qui font de l'agriculture vivrière, ce qui leur permet de contrôler les cultures qui pourraient se substituer au cannabis. Enfin ces commanditaires favorisent l'implication des protecteurs par l'intérêt financier qu'ils leur procurent en leur permettant de blanchir facilement l'argent.

Bien au-delà du simple trafic entre les producteurs et les consommateurs, le commerce du cannabis génère donc de nombreuses activités indirectes licites ou non qui contribuent à l'enraciner dans le tissu économique local ou national. Ces activités complexifient nettement l'action du pouvoir, qui y trouve lui-même un certain intérêt, dans le domaine de la lutte contre la drogue.

1.2.3.3. Un trafic international très rémunérateur

Le revenu des activités liées à la drogue était officiellement évalué à 2 Milliards de dollars en 1996, soit plus de 55% des recettes intérieures officielles du pays (3,6 Milliards de \$) et plus de 35% des recettes extérieures (5,6 Milliards de \$)²³. En 1999, ces revenus pourraient représenter « de l'ordre du quart ou du tiers du PIB, soit 8 à 10 milliards de dollars par an »²⁴.

Ce montant comparé aux chiffres clés de l'économie donne une idée de l'intérêt de ce trafic pour l'Etat compte tenu de la rémunération qu'il représente. En 2001²⁵ le PIB du Maroc était évalué à 33,9 Milliards \$ dont 15,8% seulement provenaient de l'agriculture (industrie et mines : 30,9% ; services : 38,1% ; administration : 15,2%). Le total des exportations légales représentait 9,15 Milliards \$, soit 27% du PIB soit encore, moins que le trafic de drogue. De même les transferts de l'étranger avec environ 3, 2 Milliards \$²⁶ et le tourisme avec 2,4 Milliards \$²⁷.

Avec une économie informelle dont les revenus sont estimés à environ 11 Milliards de \$²⁸ et des activités de contrebande rapportant entre 11 et 15 Milliards de \$, l'ensemble des activités en relation proche ou lointaine avec le commerce de la drogue rapporte

²³ Béatrice Hibou, op.cit., p31

²⁴ Estimations espagnoles fondées sur les saisies de cannabis en Espagne et son prix à la revente en Europe. OGD, L'état du trafic des drogues dans le monde, Paris, 2000 cité par Pierre Vermeren, op.cit.

²⁵ Centre français du commerce extérieur, « Maroc les promesses de la transition » 7 novembre 2002:

²⁶ 3,6 Milliards d'euros

²⁷ 2,7 Milliards d'euros

²⁸ Rapport du PNUD de 1990 cité par Pierre Vermeren, *Le Maroc en transition*, la Découverte 2002, p 186

l'équivalent du PIB d'une année. Ces activités permettent ainsi de doubler le revenu national du Maroc.

1.3. LES IMPLICATIONS POLITIQUES

L'ampleur du phénomène de la drogue au Maroc et ses conséquences sur l'économie et la société sont tels qu'ils mettent en évidence le rôle que l'Etat y joue de manière directe ou indirecte. Du simple consentement favorisant les collusions illicites à l'action délibérée pour favoriser le trafic, l'Etat est essentiellement guidé par l'intérêt financier et l'extension de son pouvoir. Cependant sous la pression internationale et pour répondre aux engagements qu'il a pris, l'Etat marocain prend de manière ponctuelle des mesures de contrôle dont l'effet reste encore relatif dans le moyen et long terme.

1.3.1. Le pouvoir consentant

A la veille des élections municipales de 1992, le ministre de l'intérieur marocain avait établi une liste de 400 personnes auxquelles il était interdit de se présenter en raison des liens qu'ils entretenaient avec le trafic de drogue. Paradoxalement cette action apparut alors comme un aveu du pouvoir, de la collusion réelle qu'il pouvait y avoir entre celui-ci et les trafiquants. Cette liste noire résultait en partie des pressions de la bourgeoisie traditionnelle qui voyait se développer une nouvelle couche sociale de trafiquants lui faisant de l'ombre. Pour autant, il semble que cette action a surtout permis au roi de se débarrasser de personnalités trop embarrassantes et d'apaiser ainsi les critiques de la communauté internationale²⁹. Ces critiques avaient donné lieu, déjà en 1990, à des campagnes « d'assainissement », mettant en cause des notables, hommes d'affaire ou politiciens qui furent blanchis une fois l'objectif médiatique atteint. Plus récemment, en 1995, l'OGD a dénoncé dans un rapport confidentiel des complicités avec les trafiquants « jusque dans les premiers cercles du pouvoir »³⁰. Ce rapport a fait l'objet d'un article dans le quotidien *Le Monde*³¹ à la suite duquel le roi Hassan II porta plainte pour « offense à un chef d'Etat

²⁹ OGD, rapport 92/93, p 171-172

³⁰ OGD, « Rapport d'enquête sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de la production et du trafic de drogues au Maroc ». A la demande de l'Unité Drogues du Secrétariat Général de la Commission des communautés européennes. Paris/Bruxelles, mars 1994.

³¹ « Un rapport confidentiel met en cause le pouvoir marocain dans le trafic de haschisch », *Le Monde*, 3 novembre 1995

étranger » puis fut débouté. Ainsi, à de nombreuses reprises depuis dix ans le pouvoir marocain a été publiquement suspecté de participer au trafic et d'en tirer des bénéfices. Cette permissivité des hautes sphères du pouvoir a pour conséquence l'acceptation de la corruption comme un mode de fonctionnement normal aux échelons subalternes de toutes les administrations. Ainsi nombre de *protecteurs* appartiennent aux douanes, services de police, à l'armée, mais aussi à d'autres administrations telles que les eaux et forêts. Ils participent au développement du trafic et à l'immunité des trafiquants en facilitant l'achat des routes, le passage des douanes vers l'Europe, ou encore en fermant les yeux sur le déboisement sauvage visant à étendre de manière illégale la culture du cannabis. Tout ceci se fait en échange de sommes d'argent non négligeables qui rendent enviables certains postes dont les tenants sont de surcroît intouchables.³²

1.3.2. Implication à tous les niveaux du monde politique

L'influence du trafic ne se limite pas au seul pouvoir en place, mais elle touche également l'ensemble du monde politique, toutes tendances et tous niveaux confondus. Tout le monde y trouve son compte : d'une part, les revenus de la drogue sont pour les politiciens locaux un moyen d'accroître leur influence, d'autre part les trafiquants convoitent certains sièges pour bénéficier d'une couverture légale pour mener à bien leurs activités, n'hésitant pas à utiliser tous les moyens pour se faire élire au niveau local : « menaces adressées aux petits producteurs-électeurs de ne plus acheter leur récolte,[...]liquidation physique destinée aux autres candidats »³³, ou encore achats de complicités « parmi les autorités du pouvoir exécutif ou législatif local ou provincial. »³⁴ Certains arrivent ainsi à accéder au Parlement. Le trafic contamine également le monde politique par le biais du financement des partis politiques. Ainsi parmi les partis nationaux le rassemblement National des Indépendants(RNI), parti de la majorité dirigé par un ancien premier ministre, beau-frère du roi Hassan II, a été suspecté d'avoir été créé grâce à l'argent de la drogue³⁵. Cette collusion croissante entre le monde politique et celui du trafic a un double effet de

³² OGD, Rapport 92/93 . « En janvier 1993, un gradé de la gendarmerie française spécialisé dans la lutte anti-drogue déclarait[...]qu' « il est pratiquement interdit aux policiers français de suivre des pistes à l'intérieur du Maroc ». Plusieurs de ses collègues[...]n'ont pu franchir la porte d'une caserne dont le commandant était soupçonné d'être à la tête d'un réseau. »

³³ OGD, Rapport 92/93, p 171

³⁴ idem

³⁵ OGD, Etat des drogues, drogues des Etats, 1994

fragilisation : d'une part de la société marocaine qui est de plus en plus soumise aux intérêts financiers illégaux fortement liés au trafic international ; d'autre part du pouvoir royal lui-même qui, critiqué à l'extérieur, craint d'être déstabilisé à l'intérieur par une nouvelle classe sociale.

1.3.3. Une volonté apparente d'assainissement

Cependant, cette situation semble plus résulter des dérives d'une tolérance initialement autorisée par la loi, dont le contrôle échappe peu à peu au pouvoir, mais qui vise à tirer parti d'une situation préexistante, que d'une volonté délibérée du pouvoir royal d'accroître un phénomène qu'il sait néfaste sur le plan intérieur et extérieur. C'est pourquoi, conscient de ces menaces, le pouvoir a lancé à plusieurs reprises des campagnes d'assainissement avec un enjeu intérieur et extérieur. En matière extérieure, il s'agissait de corriger l'image d'un gouvernement marocain mis à mal par l'Union européenne dans les domaines de la drogue et de l'émigration clandestine³⁶, ou par le FMI et la banque mondiale soucieux des difficultés financières et de l'augmentation du secteur informel. Sur le plan intérieur, le développement de ce secteur risquait de faire naître des zones de dissidences disposant d'une grande puissance financière.

En 1992, « la guerre à la drogue » lancée par Hassan II a vu le déploiement d'environ 5000 hommes au Nord du Maroc entre la frontière algérienne et le sud de Tanger, et des démonstrations de fermeté, destruction de champs, arrestations, contrôles routiers et même remaniements administratifs. Malgré des résultats initiaux encourageants, ces actions répressives se sont relâchées au moment de la récolte et les saisies effectuées par les autorités marocaines sont demeurées très minimales en 1993 (25 tonnes contre 50 en 1992) alors que les saisies de haschisch marocain en Europe atteignaient un record. Ces campagnes se sont poursuivies de manière sporadique dans les années suivantes au gré des accusations portées à l'extérieur par l'Union européenne mais elles ne semblent pas avoir porté des fruits très importants dans ce domaine. Tout au plus ont-elles permis selon Béatrice Hibou une certaine reprise en main par le pouvoir face à l'autonomisation croissante de la société, et au développement croissant de l'intégrisme musulman.

³⁶ En 1995 notamment au moment des négociations de l'accord de libre échange avec l'UE

2. ENJEUX DE L'ECONOMIE DE LA DROGUE ET INCIDENCES GEOPOLITIQUES

2.1. DES ENJEUX CONCURRENTS

En quête de son épanouissement économique, le Maroc est confronté à un paradoxe : après que son économie ait favorisé, par ces faibles performances depuis plus de 30 ans, le développement d'économies parallèles et de trafics, seuls à même de permettre aux couches sociales les plus modestes de vivre dans des conditions acceptables, elle s'efforce de sortir de son carcan national et de trouver sa voie en matière de développement, après plus de quarante années d'indépendance. Conséquence de ce paradoxe, le développement des activités illégales ne permet pas au Maroc d'être un acteur fort de la région économique euro-méditerranéenne, mais en revanche il lui confère des revenus croissants et un rang certain au sein des puissants réseaux internationaux. Le Maroc doit donc choisir la voie de son développement dont les enjeux sont dans une certaine mesure concurrents de ceux de la drogue.

2.1.1. Les enjeux de l'ouverture et du développement

2.1.1.1. La stabilité économique

Après une décennie quatre-vingt caractérisée par le rétablissement des finances publiques, le Maroc s'est engagé dans les années quatre-vingt-dix dans une accélération de son ouverture. Celle-ci fait suite au choix d'un ancrage à l'Europe concrétisé par la signature de l'accord de libre-échange (ALE) en novembre 1995. Ce pas décisif semble indiquer une volonté d'adhérer à la philosophie économique internationale en appartenant à un bloc régional, et d'adopter des critères internationalement reconnus. Cependant, cette ouverture a eu une conséquence majeure : elle a contraint le Maroc à se confronter à un libéralisme peu développé jusqu'alors et a fait perdre à ses entreprises une partie des protections dont elles bénéficiaient bien que la politique de l'Etat soit restée très protectionniste. Si ce protectionnisme latent semble témoigner de l'incapacité actuelle du Maroc de se confronter à la concurrence internationale, il devient fondamental pour le pouvoir de mettre en place une structure économique stable qui permette un développement économique à long terme. Pour cela il apparaît nécessaire de faire évoluer la structure des entreprises, de mettre en

confiance les entrepreneurs et investisseurs jusqu'ici soumis à un pouvoir dominateur, et de tirer parti des capitaux étrangers dont l'ouverture en cours favorise l'entrée³⁷.

La stabilité économique est un préalable à un développement harmonieux du Maroc et à la stabilité politique, remise en question à moyen terme en dépit d'un pouvoir fort.

2.1.1.2. Contrôle politique

L'organisation de l'espace politique marocain en un espace de soumission (bled al Makhzen) et un espace de dissidence (bled al Siba) est un fait historique qui s'explique par la reconnaissance de deux autorités, celle politique de l'Etat et celle religieuse du Sultan. Cette situation s'explique par le fait que le pouvoir central n'aurait pas été capable de contrôler en permanence tout l'espace marocain. L'espace de dissidence a toujours constitué une contestation autant politique qu'économique dont l'expression revêtait deux formes caractéristiques : refus de payer l'impôt et établissement de circuits commerciaux non soumis au contrôle politique (contrebande). Pour contrôler cette dissidence l'Etat s'est toujours efforcé de développer des relations avec des éléments extérieurs à sa propre société.

De même aujourd'hui, Béatrice Hibou interprète l'ouverture accrue de l'économie marocaine comme l'expression d'un enjeu interne de contrôle de la société par le pouvoir central. Il s'agit pour le pouvoir central d'éviter le développement d'espaces de dissidence de moins en moins contrôlables ; ceux-ci résultent principalement de l'ensemble des activités informelles et du développement de l'influence intégriste sur le plan politique. La tolérance du pouvoir à l'égard des petites activités illégales ou délictueuses n'a pas été aussi bénéfique et inoffensive qu'il le croyait. De même, l'absence de prise en compte par le pouvoir de l'évolution de la société marocaine depuis les années soixante-dix (augmentation du chômage, croissance démographique et rajeunissement de la population, urbanisation...) et la crise économique ont favorisé l'émergence de l'islamisme dont les réseaux sont intimement liés à ceux de la drogue.

L'un des enjeux du développement par le biais de l'ouverture économique est de tenter de redessiner de nouvelles formes d'allégeance en tirant parti des menaces que la libéralisation accrue fait peser sur certains acteurs économiques internes de dimension politique.

³⁷ les investissements directs étrangers sont passés de 450M de \$ en 1993 à 2,5Milliards de \$ en 2001

2.1.1.3. Une reconnaissance internationale

Comme nombre de pays du sud, Le Maroc cherche à profiter de la mondialisation pour sortir de son isolement et bénéficier d'une reconnaissance internationale accrue, alors que ses rapports avec la communauté internationale le placent depuis longtemps en position difficile.

En matière économique, malgré les tentatives de développement économique des années soixante et soixante-dix basées sur l'agriculture ou les matières premières, le Maroc s'est vu imposer par la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), en 1983, un programme d'ajustement structurel qui visait à réduire la dette extérieure (11 milliards de dollars en 1983) mais n'a fait qu'accroître sa dette intérieure.

Sur le plan politique le Maroc est mis à l'index pour l'irrespect des droits de l'homme et l'absence de reconnaissance de l'opposition politique qui ont régnés avec Hassan II, mais aussi en raison de la forte corruption toujours présente³⁸.

Enfin le Maroc est mis en cause par les organisations de lutte contre la drogue en raison de l'implication de l'Etat dans le trafic et la portée mineure des réformes annoncées. Le Maroc compte donc profiter de l'opportunité d'une ouverture devenue incontournable pour retrouver une position plus favorable aux yeux des observateurs internationaux. Béatrice Hibou résume bien cet objectif : « Aujourd'hui, il semble que le pouvoir voie dans sa relation privilégiée avec l'Europe une garantie institutionnelle, politique, économique et financière[...]cette ouverture à l'extérieur ne se cantonne pas à l'Europe : le développement des relations avec les pays du Golfe constitue une autre source de légitimation extérieure »³⁹.

2.1.2. Les enjeux liés à la drogue

Si les ambitions du Maroc justifient sa volonté de s'établir en tant que partenaire fréquentable des principales institutions économiques et politiques internationales, il apparaît que dans une certaine mesure, ces activités illicites contribuent par défaut à répondre aux mêmes enjeux d'économie, de pouvoir et d'influence internationale. Ceci contribue à relativiser au sein du pouvoir certains aspects de l'activité narcotique.

³⁸ Pierre Vermeren, op.cit., p 182

³⁹ Béatrice Hibou, op.cit. p 41

2.1.2.1. Une activité économique et un tissu social établis

La juxtaposition des économies légale et illégale est une situation admise de longue date au niveau national. Elle procure certaines assurances au régime notamment celle qu'en dépit d'un taux de chômage important s'élevant jusqu'à 20% dans les villes la population y trouve son compte. En effet, la situation économique du Maroc est instable et manque cruellement de politique cohérente de long terme. Dans ce cadre, les économies délictueuses et en particulier le trafic de drogue sont une réponse à l'absence d'opportunités et de débouchés pour différents secteurs de l'économie légale telle que l'Agriculture qui ne représente que 15% du PIB en raison d'une modernisation insuffisante et du problème non résolu de l'irrigation, ou encore le Tourisme, dans ce pays qui, malgré des atouts exceptionnels accueille quatre fois moins de touristes que la Tunisie. Ainsi l'économie parallèle constitue une économie de subsistance pour les catégories sociales les plus humbles. Les ramifications qui en découlent accroissent les effets indirects sur l'ensemble de l'économie et l'implication de la population. Ainsi 200000 familles de paysans du Rif qui cultivent du cannabis survivent grâce à cette économie, mais selon l'OGD⁴⁰ ce sont près de cinq millions de Rifains qui vivent de la culture et du trafic du cannabis. A cela s'ajoutent toutes les activités dérivées en rapport avec le blanchiment décrites précédemment.

Cette imprégnation de la société est assez dissuasive pour l'Etat vis à vis de potentielles réformes qui nécessiteraient une adhésion des différents acteurs souvent sous pression des grands barons de la drogue, et remettraient en cause inéluctablement une source de revenu importante tout en risquant de bouleverser un équilibre social fragile. De plus l'Etat n'y est pas incité par les grands entrepreneurs, dont certains figurent parmi les « barons », qui ne sont pas pénalisés par l'absence de politique économique contrairement aux petites et moyennes entreprises.

2.1.2.2. Le contrôle du pouvoir

La collusion entre le pouvoir et le monde des trafiquants est un moyen pour les autorités de contrôler une grande partie de la manne financière que représentent toutes les formes de trafics, même si cela se fait au prix de la perte de crédibilité du pouvoir au plan international et interne. En fait, il semble que le pouvoir autorise tacitement le trafic de drogue dont il tire des subsides, tout en dénonçant l'intérêt financier des organisations

⁴⁰ OGD, Atlas mondial des drogues, p 114

mafieuses internationales, et en se tournant vers les instances internationales et les pays occidentaux qu'il rend responsable de l'essor du trafic en argumentant du laxisme de nombreux pays européens (notamment ceux qui ont légalisé la consommation du cannabis ou envisagent de le faire).

Ce faisant, l'Etat se pose en arbitre du jeu et il peut tour à tour exercer son contrôle sur les trafiquants en lançant des campagnes de répression ou en les menaçants d'une plus grande coopération avec les instances internationales de lutte contre la drogue, profiter de ces campagnes pour se débarrasser de ses opposants, s'enrichir et enrichir les hauts fonctionnaires dont il conserve ainsi l'allégeance, ou encore bénéficier des aides des instances internationales et de l'Union européenne.

D'autre part si l'on considère le lien naturel qui existe entre le pouvoir et l'économie, on constate que « le rôle du pouvoir dans l'économie est fondamental : par le système des nominations ; les alliances « indispensables » ; par les innovations ou les actions de modernisation lancées par les entreprises liées au pouvoir ; par le système clientéliste de protection, de médiation et de négociation ; par le jeu d'influences transitant par les crédits et les marchés publics, etc. ».⁴¹

2.1.2.3. Un moyen d'insertion internationale

On peut considérer que ce que Béatrice Hibou appelle « une insertion internationale délictueuse » constitue un réel moyen d' 'influence internationale qui, bien que dénoncé de toutes parts, insère le Maroc dans des réseaux criminels planétaires et assure ainsi au pouvoir une survie sous condition.

Le Maroc est en effet au centre de tous les trafics délictueux tout d'abord en raison de sa position géographique très favorable entre l'Europe et l'Afrique mais également entre l'Asie et l'Amérique. Pour ce qui est du cannabis le marché principal est l'Europe à laquelle le Maroc fournit 80% de sa consommation. Mais le Maroc joue également un rôle croissant dans le trafic des drogues dures. Ceci s'explique par l'essor de la consommation de drogue parmi les élites dans les années quatre-vingt et l'utilisation du territoire marocain pour le transit de la cocaïne et de l'héroïne, soit en provenance d'Asie vers les Etat-Unis, soit en provenance d'Amérique du sud à destination de l'Europe, soit encore de divers pays d'Afrique vers l'Europe.

⁴¹ Béatrice Hibou, op.cit., p 27

2.2. CONSEQUENCES DES RESEAUX ILLICITES : UN MODELE DE DEVELOPPEMENT ET DES IMPLICATIONS GEOPOLITIQUES

2.2.1. L'insertion internationale par la dissidence

L'idée d'insertion internationale délictueuse est reprise par l'OGD dans son rapport de 1998, où il souligne l'existence d'un « nouveau modèle pervers de développement qui, tout en enrichissant les élites, cultive le désordre. » et où la « criminalisation du politique devient un frein pour le développement , les activités mafieuses procurant des bénéfices autrement plus substantiels et surtout plus rapides que ceux de l'économie formelle » .

Ce modèle possède les caractéristiques suivantes :

- Tout d'abord « il est fréquent que les mêmes opérateurs contrôlent, voire monopolisent, les activités les plus rémunératrices, quelles soient formelles ou informelles, légales ou illégales. L'interpénétration des secteurs licites et illicites est telle que dans certaines régions du monde la frontière entre les deux est devenue toute théorique »
- La conséquence immédiate en est que « ...de vastes pans des économies formelles et des millions d'emplois dépendent de la continuation des activités criminelles, dont la plus rémunératrice est le trafic de stupéfiant. ».
- Enfin, « ces activités illicites s'inscrivent de plus en plus dans une logique de poly-traffic [...] (qui) intègre également d'autres marchandises ».

On retrouve l'essentiel de ces caractéristiques dans les descriptions que nous avons faites de ce phénomène:

- collusion de certains responsables politiques et économiques de hauts niveau avec les barons de la drogue et utilisation des activités légales telles que la banque ou l'immobilier pour servir d'écran au blanchiment.
- Impact essentiel des activités dérivées sur la stabilité socio-économique via une multitude d'emplois.
- Complémentarité des trafics au sein d'une économie parallèle en expansion qui à elle seule rapporte l'équivalent du PIB.

On retrouve encore dans ce modèle un certain nombre d'idées applicables au Maroc comme la capacité que le trafic de drogue donne aux Etats de rembourser leurs dettes extérieures.

Ce modèle décrit par l'OGD renforce l'idée développée plus haut que certains hauts responsables politiques et économiques marocains pourraient se satisfaire de la situation actuelle, et que le développement sur le modèle occidental fondé sur l'ouverture n'est pas privilégié. Un tel choix, s'il était avéré aurait des conséquences dramatiques pour le pays à moyen et long terme si l'on en juge par l'apparente volonté internationale de s'opposer aux activités narcotiques.

Pour l'instant le Maroc est donc considéré par l'OGD comme un narco-Etat, défini ainsi par Alain Labrousse : « pays dans lequel l'Etat ou un secteur de l'appareil d'Etat est impliqué dans le trafic et/ou utilise les profits du trafic de drogue »⁴².

Le passage du Maroc, progressivement depuis quarante ans, d'une situation de producteur de cannabis à des fins de subsistance économique et de consommation locale à celui d'intermédiaire incontournable des grands réseaux s'explique par l'existence de réseaux de distribution anciens, qui se sont développés en même temps que d'autres activités illicites. Ces réseaux jouent aujourd'hui un rôle crucial en relation avec la situation géopolitique de part et d'autre de la Méditerranée.

2.2.2. implications géopolitiques

2.2.2.1. *Au niveau de la région*

Les pays du Maghreb sont de longue date des débouchés naturels pour les activités de contrebande marocaine. Depuis 1988 notamment, date de l'ouverture de la frontière entre l'Algérie et le Maroc, l'Algérie est devenue un pays de transit pour le haschisch et les drogues dures à destination soit des marchés locaux, soit des pays européens et balkaniques.

Le fait marquant dans la dernière décennie est l'implication croissante des fondamentalistes religieux dans le trafic de drogues. Au Maroc, ceux-ci prennent part depuis fort longtemps aux activités de contrebande et se sont naturellement rapprochés des réseaux de commercialisation du cannabis. Ainsi, l'OGD dans ses rapports successifs, fait état de saisies d'armes lors des interceptions de cargaisons de drogue dans les zones frontalières. Le Maroc comme la plupart des pays limitrophes de l'Algérie constitue une base de repli pour les islamistes algériens qui utilisent l'argent des dérivés de la drogue

⁴² A.Labrousse, M.Koutouzis Géopolitique et Géostratégie des Drogues, p 82-83

pour financer l'activisme en Algérie. La conséquence pour la région est que le développement récent des activités narcotiques au Maroc outre l'influence néfaste qu'elle a sur le développement du pays lui-même, contribue à alimenter le potentiel d'instabilité de la région. L'explosion du trafic de drogue contribue au financement des activités terroristes liées à la mouvance islamiste elle-même peu favorable au développement de la région sous influence occidentale.

2.2.2.2. Au-delà de la Méditerranée

L'Europe est la principale consommatrice du cannabis marocain et désormais des drogues dures qui transit par le royaume chérifien. Les réseaux économiques s'étendent jusqu'en Europe du nord et dans les Balkans et côtoient en Europe toutes sortes d'activités illicites. Il existe donc un lien très fort entre les organisations criminelles locales du Maroc et une mafia dont le rayon d'action dépasse largement celui de la région. Dès 1993, Interpol faisait état de collusions possibles avec la mafia italienne et les réseaux criminels néerlandais. Ces réseaux « économiques » comportent des filières de distribution et des réseaux de blanchiment qui utilisent toutes sortes de techniques allant du camion TIR à double fond à l'utilisation d'émigrés marocains pour rapatrier de l'argent dans leur pays de résidence en Europe, ou encore des comptes au Luxembourg et en Suisse de telle ou telle société d'import / export.

Ces réseaux ont bénéficié de la disparition des frontières internes de l'Union européenne. Après la chute du mur de Berlin, la naissance « d'un far east économique et financier »⁴³ a favorisé le développement des organisations liées à la drogue et les alliances entre elles. L'implication des islamistes dans le trafic observée en Afrique du Nord s'est étendue aux mouvements de soutien aux protagonistes musulmans des différents conflits en Europe balkanique ou de l'Est, utilisant leur diaspora pour vendre la drogue et récupérer de l'argent qui sert à financer l'armement. En cela, les islamistes n'ont fait que renouveler une pratique observée en Afghanistan, au début de la guerre avec l'URSS, lorsque les mujahidin restauraient l'autorisation de cultiver et de vendre le pavot pour financer les actions de guerre contre les soviétiques.

Au-delà des effets constatés sur le développement économique et social du Maroc, la culture du cannabis et le commerce des produits dérivés est donc également une préoccupation des instances internationales, relativement à la capacité des réseaux induits

⁴³ idem, p24-25

par ces activités, bien au-delà des frontières marocaines, de soutenir des mouvements terroristes et de favoriser l'émergence de foyers de déstabilisation potentielle.

3. VERS DES SOLUTIONS INTERNATIONALES

3.1. LA VOLONTE POLITIQUE CROISSANTE DU MAROC

Bien qu'elles n'aient pas d'effet économique majeur, les « campagnes d'assainissement » témoignent d'une volonté du pouvoir de reprendre le contrôle d'une situation sur le point de lui échapper. En dépit des contraintes que représenterait la mise en œuvre de réformes en profondeur, vis à vis d'une situation qui comme nous l'avons vu est ancrée dans la société marocaine de longue date et constitue une source de revenus conséquente pour l'Etat, celui-ci est conscient de la nécessité de restaurer son image de façon durable. C'est en tout cas ce qui ressort des déclarations du directeur de l'Agence du Nord, M.Hassan Amrani, en mars 2001⁴⁴, qui entend mettre en place non seulement un programme d'éradication du cannabis en sept ans mais aussi la recherche de solutions économiques.

3.1.1. Des besoins d'investissements extérieurs

Les investissements étrangers sont un facteur essentiel pour le développement économique du Maroc parce qu'ils représentent un apport de ressources important mais également parce qu'ils attestent de la santé et de l'attrait économique du pays. Entre 1989 et 1994 ces investissements ont été multipliés par cinq. Pour autant ils étaient encore insuffisants notamment dans le secteur industriel dans lequel le taux d'investissements a diminué durant la même période. En effet, peu nombreux avant 1988, les investissements étrangers sont restés inférieurs à ce qu'ils étaient pour des pays de niveau de développement comparable (Turquie) et ont été surtout le fait de participations à des privatisations, n'ayant pas un effet direct sur la croissance. Depuis 1995, un des effets attendus de l'accord de libre échange était le développement des investissements étrangers. Le volume de ces investissements s'est amélioré depuis grâce à certaines mesures d'incitation réunies dans une charte de l'investissement et mises en œuvre par le gouvernement marocain. Ces mesures ont porté leur fruit et ont fait passer les investissements étrangers de moins de 500

⁴⁴ Maroc-Hebdo, « le Maroc, maillon de la filière », mars 2001

millions de dollars en 1993 à plus de 2 milliards et demi en 2001. Reste que les investissements étrangers sont encore freinés entre autre par des orientations incertaines en matière de politiques économiques et de bonne gouvernance. La prévalence d'économies parallèles ne favorise donc pas l'intérêt des industriels étrangers, et leur nécessité fait apparaître une volonté de l'Etat, qui transparait dans les programmes récents de l'« Agence du développement des provinces du nord » d'éradication du cannabis et de recherche de solutions économiques.⁴⁵

3.1.2. La perspective européenne

Depuis longtemps la situation géographique du Maroc, aux portes de l'Union européenne, l'incite à se tourner vers l'Europe. En 1988, lorsque Hassan II a présenté la candidature de son pays à la Communauté économique européenne (CEE), il souhaitait déjà montrer que le Maroc était prêt à coopérer de manière intense avec l'Europe. Cette volonté est d'autant plus réelle aujourd'hui, qu'en 2000 le Maroc présentait des résultats dignes de l'Europe de Maastricht : inflation limitée à 1%, déficit commercial compensé par la balance des services et des transferts unilatéraux, déficit budgétaire inférieur à 2% du PIB, ce qui permet au Maroc de se désendetter.

Pour autant l'Europe regarde vers le Maroc avec circonspection. Elle s'intéresse à un pays dont la proximité constitue à la fois un avantage et une menace et dont elle se sent responsable pour des raisons historiques ou actuelles. Dans le domaine de la drogue, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), qui est l'une des onze agences européennes indépendantes créées pour traiter de questions spécifiques, contribue à prévenir l'influence néfaste du Maroc réputé pour être le premier fournisseur de cannabis de l'Europe.

Ainsi, dans la perspective d'une participation accrue à l'activité économique dans l'espace euro-méditerranéen et d'une plus grande reconnaissance politique, le Maroc coopère à différents projets dans des domaines tels que le contrôle de ses frontières ou l'introduction de cultures alternatives. En 1994, le Maroc a ainsi publié un Livre Blanc sous-titré « *Politique Générale du Maroc en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et pour le développement Economique des Provinces du Nord* » qui indiquait la volonté du gouvernement du Royaume de participer à la lutte contre la drogue. Ce document qui

⁴⁵ déclaration de M.Hassan Amrani, directeur de l'Agence pour le développement des provinces du nord, le 8 mars 2001

insistait sur la collaboration de tous les pays impliqués dans le trafic et la consommation de drogue, notamment les pays de l'union Européenne, est à l'origine de la création de "L'Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures du Nord".

3.2. UNE PRESSION INTERNATIONALE INSISTANTE

3.2.1. Pression des acteurs institutionnels internationaux

Les premières actions que les instances internationales ont mené pour contrer le phénomène de la drogue au Maroc l'ont été par les Nations unies, à une époque où les activités narcotiques apparaissaient marginales et internes. Au début des années quatre-vingt un premier projet de cultures alternatives a été mis en œuvre conjointement entre le FNULAD (Fonds des Nations unies de lutte contre l'abus des drogues, devenu ensuite le Programme des Nations unies de contrôle international des drogues –PNUCID) et le ministère de l'intérieur marocain. Dix ans plus tard ce projet avait échoué et les travaux d'irrigation avait surtout bénéficié aux agriculteurs, cultivateurs de cannabis. Après une période d'indifférence, les principaux partenaires et bailleurs de fonds du pays ont réagi très négativement en raison de l'explosion récente de l'insertion du Maroc par des voies délictueuses (notamment en raison de la place prise par celui-ci dans le trafic de drogues dures), avec l'utilisation de moyens techniques de plus en plus performant (utilisation du transport par container qui rend impossible le contrôle de toutes les marchandises, utilisation ouverte de ports importants, détournement de la libéralisation financière).

Ainsi comme l'explique Béatrice Hibou dans son étude, les critiques fusent de toute part: « L'Union européenne et les pays membres pour des raisons idéologiques (drogue) et de sécurité (immigration clandestine); la Banque mondiale et le FMI pour des raisons financières [...] et morales (dénonciation de tout ce qui est considéré comme illégal et illicite); l'OMC pour des raisons doctrinales [...]. Ce qui était toléré localement (rapport du kif à la monarchie, des enclaves espagnoles au Maroc ou des militaires envoyés au Sahara) et négligé internationalement (ces activités étaient considérées comme marginales, anecdotiques, et de plus, impossibles à connaître) est désormais mis en avant dans les négociations internationales. La préoccupation des interlocuteurs privilégiés du Maroc est désormais assez importante pour que le pouvoir se sente dans l'obligation d'agir. »

3.2.2. La pression européenne

Le rôle de l'Europe pour s'opposer à l'influence narcotique du Maroc fait suite à l'action menée par les Nations unies. Celle-ci a permis de faire ratifier en 1992, la Convention internationale des Nations unies de 1988 sur la lutte contre le trafic de drogue. Depuis les accords de Schengen en 1993, les pays de l'Union européenne ont fait part de leurs préoccupations de façon plus pressante au gouvernement marocain. Ce fut le cas notamment des Britanniques inquiets du transit de la drogue par Gibraltar, ou des Espagnols alertés par une campagne de presse des médias sur les affaires de drogue dans la Péninsule Ibérique. C'est donc dès 1992 que les relations entre le Maroc et l'Europe se sont intensifiées, prenant dès cette date la forme d'échange d'officiers de liaison entre Rabat et Madrid ou l'extension de la coopération en matière de développement. Mais après une période plutôt faste conduisant à l'arrestation de personnages importants du milieu faisant suite aux « campagnes d'assainissement », l'Europe a accru sa pression en 1995-1996 en dénonçant le laxisme marocain en matière de drogue et d'émigration clandestine. C'est ainsi qu'en raison du manque de preuves de bonne volonté des autorités marocaines, Bruxelles a gelé les investissements participants au développement des provinces du Nord (à l'époque 2 milliards de dollars sur 5 ans).

En revanche, les pays européens savent user de cette pression en récompensant le Maroc dans ses efforts de coopération : ainsi, en 1996 la France a annulé, 1 milliard de francs de dettes marocaines, à convertir en investissements dans le développement du Nord du royaume, et a débloqué un crédit de 800 millions de francs pour le financement de projets dans la même région jusqu'en 1998. De même pour l'Espagne qui a converti la même année 520 millions de dollars de dettes.

3.3. L'ACTION DE L'EUROPE

3.3.1. Le cadre de l'action

Après un premier projet de développement alternatif succédant à l'échec du PNUCID, la Communauté Européenne a arrêté lors du Conseil des Ministres du 27 janvier 1997, une directive des actions communautaires de coopération internationale concernant la lutte

contre la drogue. La politique communautaire comprend des actions de nature commerciale et économique visant à favoriser des activités alternatives aux cultures illicites dans les pays producteurs. Ces programmes visent à la réduction de la production illicite et aussi à éviter le déplacement des zones de production.

Pour ce faire, elle a mis en place une stratégie concernant le développement des zones rurales par création de nouvelles activités agricoles et industrielles, une diversification et un élargissement des sources de revenus, un renforcement des infrastructures de santé, d'éducation sociale et administrative, amélioration des circuits de commercialisation.

les actions de réduction de production, prennent généralement la forme de projets pluriannuels visant l'introduction d'activités nouvelles ou de projets intégrés de développement à objectifs multiples.

Cette stratégie doit répondre à des objectifs. Le projet de lutte contre la drogue doit prévoir de produire une amélioration marquée et durable dans la satisfaction des besoins en mobilisant et en renforçant des capacités locales.⁴⁶

3.3.2. Complexité des solutions alternatives

« Le contexte géographique, culturel et économique de la culture du cannabis, suggère qu'il est extrêmement difficile d'envisager des cultures alternatives et même des projets de développement intégral de développement. »⁴⁷. C'est pourtant ce choix que la Communauté européenne et le Maroc ont fait à partir de 1993, malgré l'échec du projet du PNUCID.

Selon Jean-Guy Abel⁴⁸ « L'expression "*cultures alternatives*", sous entend une autre culture, qui présente une alternance à la cultures du cannabis. Il s'agit ici de savoir s'il y a des alternatives économiques, techniques, à la culture du Cannabis dans la région du Rif. De définir par conséquent ce qu'est la culture du cannabis dans ses aspects économiques et dans ses aspect techniques. »

Ces solutions constituent elles-mêmes une des deux lignes d'action du Livre Blanc marocain (« l'application de mesures structurelles qui permettent le développement *d'autres activités alternatives* à la Cultures du Cannabis ») dont l'objectif est que « les

⁴⁶ Guy-Jean Abel, op.cit., p6

⁴⁷ Alain Labrousse, « Rapport sur la situation du cannabis dans le Rif marocain » 2001, p 22

⁴⁸ Guy-Jean Abel, op.cit., p 3

producteurs puissent abandonner à plus ou moins long terme cette culture, en pénalisant d'une façon plus ou moins active le trafic (Commerce clandestin), la possession et la consommation de Cannabis, ceci sans entamer aucune action directe contre la culture du Cannabis. »⁴⁹

Comme cela apparaît dans les lignes précédentes, la difficulté majeure que représente toute tentative d'éradication du cannabis provient des graves problèmes économiques et sociaux que pourraient entraîner dans la zone de production et dans les zones périphériques des interventions d'envergure ou des politiques appliquées unilatéralement sans la participation active des producteurs.

3.3.3. Le projet européen d'« Introduction et de développement des cultures alternatives dans le Rif marocain »

En 1993 la communauté européenne a repris l'essentiel du projet « Azizal » du PNUCID dans le cadre d'un projet d'« Introduction et de développement des cultures alternatives dans le Rif marocain » (D-MC/93/21). Ce projet est décrit par Alain Labrousse⁵⁰ comme très prometteur à quelques limites près, mais le problème essentiel semble être de le maintenir dans la durée afin de lui faire dépasser le stade expérimental actuel.

« La première phase du projet qui a été mise en œuvre par la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), de 1994 à 1997, et reconduit trois fois jusqu'en 2000, semble n'avoir obtenu que peu de résultats concrets. La seconde phase (2000/2001) a bénéficié d'un budget de 1 084 000 euros, dont 177 600 apportés par le gouvernement marocain et 31 800 par les paysans bénéficiaires. Ce projet en perdition a été repris par l'ONG espagnole CERAI qui s'efforce de lui faire atteindre les objectifs minimums qu'il s'était fixé :

- Culture d'amandier, de jojoba et de raisins de table.
- Élevage caprin intensif
- Autres cultures nouvelles (à définir au cours de la mise en œuvre du projet)
- Études de commercialisation

Il s'agit essentiellement d'un projet pilote. La méthodologie consiste à appuyer des paysans pour créer des exploitations à valeur démonstrative de façon à inciter leurs voisins

⁴⁹ Guy-Jean Abel, op.cit., p7

⁵⁰ Alain Labrousse, « Rapport sur la situation du cannabis dans le Rif marocain » 2001, p 22

à emprunter la même voie pour substituer l'économie du cannabis. Concrètement ont été mises en place cinq parcelles fruitières, quatre exploitations caprines et deux exploitations apicoles. En 2000, un consultant a évalué la possibilité de commercialisation des produits de ces exploitations. Il conclut non seulement que ces cultures et productions sont viables mais qu'elles procurent des revenus équivalents à ceux du cannabis... S'il l'on ne comptabilise pas l'investissement matériel (c'est à dire arbres fruitiers, chèvres, etc., fournis au producteurs).

Il reconnaît également « Les 16 hectares *du projet* représentent moins de 0,01 % des surfaces agricoles et des volumes de la production mise sur les marchés de la région. La production réalisée par les opérateurs du projet n'a donc pas de véritable influence sur les marchés ». Il est enfin vraisemblable que si des milliers de familles participaient d'un tel projet, le développement de la production de ces produits entraînerait une baisse sensible du niveau de leur prix sur les marchés. Les limitations essentielles du projet tiennent au fait qu'il s'agit d'un projet alternatif au cannabis (...) qui ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux du sous-développement et du surpeuplement du Rif. Mais, c'est la quadrature du cercle [...] le cannabis fait obstacle aux grands projets de développement intégral de la région. »

L'implication de l'Europe dans un tel projet permet de valider sur le plan technique la capacité d'atteindre, avec des cultures adaptées, des niveaux de revenus équivalents à ceux du cannabis pour les producteurs. Ainsi s'il apparaît techniquement possible d'éradiquer la culture du cannabis dans le Rif il ne faut pas négliger l'impérative mise en valeur des terres par des efforts en matière d'irrigation notamment, qui accompagne ce projet. De plus il semble que l'application à l'échelle du Rif nécessiterait une coopération volontariste de la part des agriculteurs, qui ne peut être envisagée que s'ils observent parallèlement une diminution des débouchés du cannabis qu'ils produisent. Pour cela les pays consommateurs et le Maroc lui-même doivent s'attacher à faire réduire la demande. On touche là une difficulté majeure liée au caractère presque idéologique des décisions que cette réduction de la demande induirait.

CONCLUSION

Inscrit dans la société marocaine pour des raisons historiques et culturelles, le phénomène narcotique pèse de façon très lourde sur l'économie et les structures sociales du pays. La situation du Rif, principale région de production, apparaît préoccupante de ce point de vue, notamment en raison de l'extension des zones de cultures durant la dernière décennie, en dépit des « campagnes d'assainissement » menés par le pouvoir marocain.

L'implication croissante du Maroc dans les activités narcotiques internationales depuis dix ans malgré l'affichage de bonnes résolutions, semble confirmer l'absence de volonté réelle du pouvoir d'y mettre un terme, mais aussi la complexité d'une situation dont le pouvoir ne peut se désengager sans risquer de déstabiliser un équilibre socio-économique instable. En effet, le pouvoir marocain est contraint d'une part par la nécessité de restaurer et maintenir son autorité à l'intérieur et d'autre part par la pression extérieure des institutions internationales dont il dépend pour son développement économique et l'accès à de nouveaux marchés.

Le risque de l'assainissement moral, prôné par la communauté internationale, que constitueraient l'éradication du cannabis et l'abandon par le pouvoir des activités liées à la drogue est double :

- Fragilisation d'un pouvoir qui se déconnecterait de sa population, dont la survie économique est intimement liée à l'économie illicite, au profit des « barons » de cette économie.
- Eroulement économique d'un pays pour lequel la disparition de ces ressources illicites briserait probablement l'effort d'ouverture en cours.

Cette situation doit être prise en compte pour traiter le problème de manière durable. Pour cela les solutions alternatives, dont l'expérimentation a commencé il y a plus de dix ans, semblent satisfaisantes si elles sont mises en œuvre à l'échelle du pays et si elles sont accompagnées, par les pays consommateurs de drogues, de mesures efficaces visant à réduire la demande. Un des aspects de ces mesures apparaît dans le débat idéologique sur la dépénalisation, ouvert dans de nombreux pays européens : outre l'aspect très débattu des effets sur la santé, celle-ci risquerait d'une part d'accroître la demande mais d'autre part elle réduirait les revenus des producteurs et donc l'intérêt pour eux d'en produire.

La coexistence au sein du pouvoir marocain de la volonté d'ouverture et du soutien aux activités illicites est révélateur d'un développement inachevé dont l'Europe ne se désintéresse pas. L'enjeu global est celui du développement harmonieux et de la stabilité de l'espace euro-méditerranéen dans lequel les bouleversements géopolitiques depuis quinze ans ont constitué un terreau propice aux activités illicites, et favorisé le développement d'organisations et de réseaux criminels.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

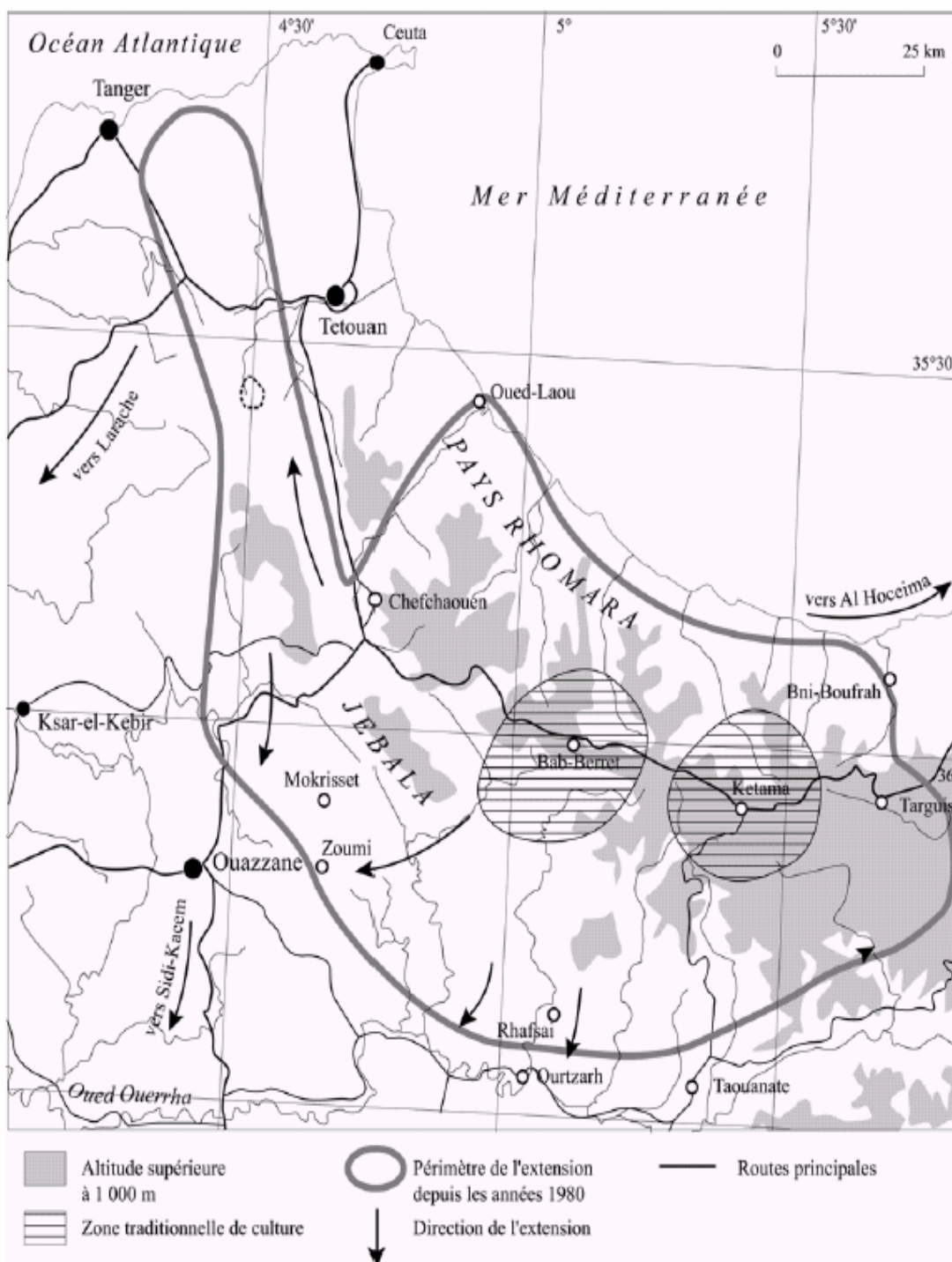
- VERMEREN Pierre, *Le Maroc en transition*, La Découverte 2002.
- LABROUSSE A., KOUTOUZIS M., *Géopolitique et Géostratégie des Drogues*, Economica, 1996.
- Observatoire Géopolitique des Drogues, *Etat des drogues, drogues des Etats*, collection Pluriel, Hachette, 1994.
- OGD, *Atlas mondial des drogues*, PUF, 1996.

RAPPORTS ET ETUDES

- HIBOU Béatrice, *Les enjeux de l'ouverture au Maroc, Dissidence économique et contrôle politique*, Les Etudes du CERI N°15, avril 1996.
- LABROUSSE A., *Rapport sur la situation du Cannabis dans le Rif Marocain*, 2001
- ABEL G-J., *Introduction et développement des cultures alternatives dans le Rif Marocain*. Projet D-MC/93/21. Commission européenne. Direction générale 1/Unité Relations économiques extérieures. Unité 1/3 Lutte contre la Drogue, 2000.
- MORENO P., *estudio del cultivo de cannabis en el Rif marroqui : sus consecuencias socioeconomicas para la region*. Universidad politécnica de Valencia, Escuela Técnica Superior de Ingenieros Agrónomos, Dpto. De Economía y Ciencias Sociales, décembre 1997.
- Centre Français de Commerce Extérieur, *Maroc les promesses de la transition*, novembre 2002
- OGD, Rapport 1992-1993.
- OGD, Rapport 1997.
- OGD, Rapport 1998.
- OGD, *La géopolitique mondiale des drogues*, 2000.

ANNEXE 1

Zones de production du cannabis dans la région du Rif
 Extension des périmètre de production à partir des noyaux traditionnels



ANNEXE 2

Principaux chiffres de l'économie marocaine

Source : Direction des relations économiques extérieures (www.Dree.org)

